Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche, 3003 Berne

Train d’ordonnances agricoles 2026 : procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Votre communication du 28 janvier 2026 nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

De manière générale, le Canton de Neuchâtel appuie à quelques exceptions près les modifications proposées, qui amènent de vraies simplifications administratives, tant pour l’administration que pour les producteurs-trices. Ces changements vont donc dans la bonne direction sans remettre en question la promotion de la biodiversité. Nous tenons donc à mettre en avant quelques propositions de modifications qui devraient être reprises, en particulier :

- La suppression des analyses de sol obligatoires est une bonne chose, car celles-ci n’étaient pas utilisées par les producteurs-trices. La réduction de la durée de validité des analyses pour les dérogations d’épandages de phosphore de 10 à 5 ans est par contre soutenue.

- La suppression des exigences sur l’érosion est appréciée, car cela faisait un doublon avec les exigences présentes dans l’Osol. Il est cependant essentiel que le schéma de sanction actuel soit maintenu. Le maintien de la mise en place du plan de lutte contre l’érosion comme première sanction est une bonne solution pour maintenir une protection des sols importante, sans pénaliser les producteurs-trices d’un point de vue financier.

- Le canton de Neuchâtel est opposé au regroupement des ourlets au sein des jachères florales et tournantes, en raison d’une différence botanique et écologique trop importante pour justifier leur regroupement.

Concernant les améliorations structurelles, les mesures prévues, en particulier la répartition entre les cantons, sont saluées en raison de la situation tendue en matière de liquidités dans le fonds de roulement des crédits d’investissement et permettent à court terme une meilleure répartition des fonds fédéraux, respectivement une amélioration des liquidités dans le fonds de roulement au niveau cantonal. Il est toutefois important de souligner que malgré ces mesures, les problèmes liés aux liquidités du fonds de roulement ne sont pas résolus.

La mesure la plus judicieuse et la plus efficace à court terme consiste à augmenter le fonds de roulement. C'est la seule façon de relever les défis à court et à long termes en matière de liquidités, conformément aux besoins d’adaptation des structures agricoles. Nous demandons donc que des efforts soient faits pour augmenter le fonds de roulement dans les meilleurs délais.

Finalement, les adaptations conformes à la stratégie de numérisation de la Confédération sont saluées, pour autant que la protection des données soit respectée. Les données peuvent ainsi être rendues plus facilement accessibles ou utilisables via des services numériques, ce qui favorise le principe de la saisie unique. Toutefois, il est impératif qu'aucune donnée ne soit transmise à des tiers sans l'accord explicite des exploitant-e-s. Il faut aussi veiller à ce qu’aucune surcharge administrative ne découle d’une mise en œuvre compliquée. L’OFAG est tenu de trouver une solution qui non seulement préserve la propriété des exploitant-e-s sur leurs données, mais aussi permette des processus simples et rapides au quotidien.

Pour le surplus, les prises de position du Canton de Neuchâtel par rapport au train d'ordonnances agricoles 2026 se trouvent dans le formulaire de réponse.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 4 mai 2026

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,	*La chancelière,*
C. GRAF	S. DESPLAND